

**MAIRIE
DE
BANDOL
83150**

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**ARRETE DU MAIRE
TEMPORAIRE**

N° 528

**DEBIT DE BOISSONS – FERMETURE TARDIVE
DEROGATION DE MONSIEUR FLAMENT LAURENT
BAR-RESTAURANT " LA VAGUE "
81, QUAI CHARLES DE GAULLE – 83150 BANDOL**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5,
VU l'arrêté préfectoral du 26 Octobre 2016 relatif à la police générale des débits de boissons dans le département du Var,
VU la demande de dérogation à l'heure de fermeture tardive de Monsieur **FLAMENT Laurent**, Bar-restaurant " **LA VAGUE** " sis : **81, Quai Charles de Gaulle** – 83150 BANDOL,
VU l'avis de Monsieur le Commissaire de Police de SANARY S/MER.

– ARRETONS –

ARTICLE 1° : Monsieur **FLAMENT Laurent** est exceptionnellement autorisé à laisser son établissement ouvert jusqu'à **3 heures** du matin aux périodes suivantes :

Tous les jours de la semaine du 05 Août 2017 au 30 Septembre 2017.

ARTICLE 2° : Cette autorisation strictement personnelle est délivrée sous réserve qu'aucune modification ou transformation de l'établissement n'intervienne **et ne pourra être renouvelée qu'à partir du 06 Janvier 2018 sur demande écrite du bénéficiaire.**

ARTICLE 3° : Le détenteur de cette autorisation devra se conformer à l'article préfectoral relatif aux nuisances sonores en date du 20 Septembre 2002, sous peine de retrait immédiat de cette autorisation.

ARTICLE 4° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai maximum de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 – 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 5° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis en Préfecture et notifié à l'intéressé.

Fait à Bandol, le **28** **JUIL**, 2017

Jean-Paul JOSEPH,
Maire de Bandol.

Pour le Maire
Conseiller Municipal
Délégué à la Sécurité
Gérant VALERO



Réf. : AP/NM.